



MAIRIE DE PARADOU
13520

Consultation sur la mise en place de Zones d'ACCélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENergies Renouvelables

NOTICE CARTOGRAPHIQUE



La ZAEnR concerne l'ensemble des zone U et AU (secteur OAP du Meindray) de la commune du Paradou pour les installations photovoltaïques, la géothermie et la biomasse (uniquement filière bois).